

COMPTE RENDU DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 04/07/20

(Art. L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

A l'ouverture de la séance

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs GUERIN – GERMAIN – MORVAN – MARREL – MICHELOT/VARENNES – ALLENBACH – EIDESHEIM – BOUDOU – CASOLARO/MAILFERT – FRATE – BELMONTE – LAGESCARDE – ARNEAU – ROUSSEAU – MATOIS – LEPORI – VARGAS – GENDRON – CHAMBEU – PERU – LAFOREST – POIRIER – MATHONNET – DEBARGE – CHABANON – MONET – MERLE – BENARD – CLAUZON

Membres excusés : néant

Membres absents : néant

Secrétaire de séance : Mme Catherine MICHELOT-VARENNES est élue à l'UNANIMITE

La séance est ouverte à 10 H 30 par Monsieur Gabriel GERMAIN, doyen d'âge de l'Assemblée, qui procède à l'appel des nouveaux conseillers municipaux élus le 28/06/20 au nombre de 29.

Puis, il donne l'information des démissions qui sont intervenues par courriers du 30/06/20 dans la liste « Velaux en Avant » conduite par Mme Claire ADOULT, dont les noms sont les suivants :

- 1 Mme ADOULT Claire
- 2 M. PALLET Marc
- 3 MME ROUX-JALABERT Marie
- 4 M. ETE François
- 5 M. JEANCOLAS William
- 6 MME DONNIER Manon

Les candidats suivants de liste désignés pour siéger sont :

- Rang 7 MME CLAUZON Laurine
- Rang 10 M. BENARD Fernand

Le Conseil municipal en prend acte. M. Gabriel GERMAIN déclare les 29 conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

1 / - ELECTION DU MAIRE:

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), la présidence de cette élection est dévolue au doyen d'âge des conseillers municipaux : Monsieur Gabriel GERMAIN est nommé Président.

Ce dernier invite le Conseil municipal à désigner 2 assesseurs pour constituer le bureau de vote : Mme CLAUZON Laurine et M. PERU Cédric sont nommés.

Ensuite il propose à l'Assemblée de procéder à l'élection du Maire au scrutin secret, à la majorité absolue, parmi les membres du Conseil municipal.

Deux élus se déclarent candidats : Messieurs BENARD Fernand et GUERIN Yannick.

Après dépouillement du 1^{er} tour de scrutin par les membres du bureau, est proclamé Maire de la commune de Velaux :

M. GUERIN Yannick, avec 21 voix

2 / - DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE :

Le Maire rappelle que le nombre des adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, soit 8 adjoints au maximum pour la Commune de Velaux (art. L2122-2 du CGCT).

Le Conseil municipal décide, à l'**UNANIMITE**, de se prononcer favorablement sur le nombre fixé à huit des adjoints au Maire de la Commune.

Abstention: DEBARGE - CHABANON - MONET - MERLE

3 / - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE:

Le Conseil municipal, conformément aux articles L2122-4 et L2122-7-2 du CGCT, procède au vote au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, pour élire parmi ses membres, les adjoints au Maire.

Une seule liste « L'Aventure Citoyenne », comportant huit noms, est déposée.

Après dépouillement du 1^{er} tour de scrutin par les membres du bureau, est proclamée élue avec 21 voix, la liste « L'Aventure Citoyenne » composée de :

- Gabriel GERMAIN, 1er Adjoint
- Coralie MORVAN, 2ème Adjoint
- Albert MARREL, 3ème Adjoint
- Catherine MICHELOT-VARENNES, 4ème Adjoint
- Grégory ALLENBACH, 5ème Adjoint
- Alexandra EIDESHEIM, 6ème Adjoint
- Fabrice BOUDOU, 7ème Adjoint
- Fabienne CASOLARO-MAILFERT, 8ème Adjoint

4 / - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL :

En application de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le Maire a donné lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du même code.

Le Maire remet en fin de séance à chaque conseiller municipal une copie de cette Charte et du chapitre III du CGCT, consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux (articles L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-28).

5 / DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE VELAUX AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS SALONAIS (SIVU-CHPS)

Il est fait rappel que par délibération du 04/06/19, le Conseil municipal a adopté le principe de la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) avec les communes de Alleins, Aurons, La Barben, Berre l'Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, La Fare-les-Oliviers, Grans, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Miramas, Pelissanne, Rognac, Saint Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, chargé de l'acquisition du terrain en vue de la construction d'un nouveau centre hospitalier sur la commune de Salon de Provence.

Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a autorisé par arrêté du 23 juillet 2019 la création de ce SIVU.

A la suite du renouvellement des assemblées municipales du 28 juin 2020 et conformément à l'article 5 des statuts du SIVU approuvés par délibération du Conseil municipal du 04/06/19, il convient de procéder à la nomination des deux nouveaux délégués titulaires qui représenteront la commune au sein du Comité Syndical.

En application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation a lieu au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir à ce mode de scrutin.

Le Conseil municipal ayant voté à la **MAJORITE**, de ne pas procéder au vote à scrutin secret : Pour : 25 voix

<u>Contre</u>: 4 voix - MMES et MM MATHONNET – CLAUZON – POIRIER – BENARD **DECIDE** en conséquence de recourir au scrutin secret.

Deux listes sont déposées et obtiennent :

- Liste l'Aventure Citoyenne : M. GUERIN Yannick et MME MORVAN Coralie
 → 21 (vingt et un) suffrages
- Liste Velaux en Avant : M. BENARD Fernand et MME MATHONNET Céline
 → 4 (quatre) suffrages

Le Conseil municipal désigne pour représenter la commune auprès du SIVU-CHPS, les délégués titulaires suivants :

- Monsieur Yannick GUERIN
- Madame Coralie MORVAN

6 / - DECISIONS MUNICIPALES:

Les dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales imposent au Maire de rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par l'Assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22.

Ainsi, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis la dernière liste arrêtée et présentée au dernier Conseil, en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Maire par délibération n° 02-06/16 du 02/06/16.

N° DE DECISION	OBJET	DATE	
SERVICE POLICE MUNICIPALE			
2019/47	Demande de subvention auprès de la Préfecture de Police des Bouches du Rhône dans le cadre du dispositif du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation FIPDR pour le développement du système de vidéoprotection	17/12/19	
2019/49	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre du dispositif de fonds de soutien aux forces de sécurité pour le développement du système de vidéoprotection - Fibre optique	10/12/19	
2019/50	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements de sécurité pour l'acquisition d'un cinémomètre	12/12/19	
SERVICE TECHNIQUE			
2019/48	Demande de subvention auprès du CD13 dans le cadre du dispositif d'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies - Acquisition de véhicules de lutte contre l'incendie pour le CCFF	04/12/19	
2020/11	Demande de subvention CD dans le cadre de l'aide aux travaux de la Sécurité routière - Aménagement pour la mise en sécurité des usagers de l'avenue du Général de Gaulle	17/03/20	
2020/12	Demande de subvention CD dans le cadre de travaux de proximité - Création d'un parking à proximité du Tennis Club	17/03/20	
2020/13	Demande de subvention CD dans le cadre de travaux de proximité - Réfection du chemin du Vallon du Duc	17/03/20	
2020/14	Demande de subvention CD dans le cadre de travaux de proximité - Aménagement du chemin de la Fauconnière	17/03/20	
2020/15	Demande de subvention CD dans le cadre de travaux de proximité - Modernisation de l'éclairage public et sécurisation des passages piétons	17/03/20	
SERVICE MAISON DES ASSOCIATIONS			
2019/51	Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'association Loisirs Tout Terrain Velaux	13/12/19	
2019/52	Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour l'association républicaine des anciens combattants	13/12/19	
2020/05	Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour l'Association du Souvenir Français	10/01/20	
2020/06	Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour l'Association Velaux Jumelage	10/01/20	
2020/07	Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour l'Association Union Fédérale des Associations d'Anciens Combattants et victimes de guerre UFAC	20/01/20	
2020/08	Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour l'Association Action Médicale Nord Sud (A.M.N.S)	23/01/20	

SERVICE ETAT CIVIL			
2020/01	Attribution d'une concession n° d'ordre 972 pour concession 6 places - 50 ans	02/01/20	
2020/03	Attribution d'une concession n° d'ordre 973 pour concession 3 places - 50 ans	08/01/20	
2020/04	Attribution d'une concession n° d'ordre 974 pour concession 3 places - 50 ans	08/01/20	
2020/10	Attribution d'une concession pleine terre n° d'ordre 975 pour concession 2 places - 30 ans	09/03/20	
2020/16	Attribution d'une concession n° d'ordre 976 pour concession 2 places pleine terre - 30 ans	16/03/20	
2020/19	Attribution d'une concession n° d'ordre 977 pour case columbarium - 15 ans	29/05/20	
2020/20	Attribution d'une concession n° d'ordre 978 pour concession 3 places - 50 ans	02/06/20	
SERVICE URBANISME			
2020/02	Acquisition par la commune de la parcelle CI n° 46 appartenant aux consorts LAUGIER sise au lieudit Vallon de Ressan	06/01/20	
2020/09	Contentieux d'urbanisme PONCET Christian c/ commune de Velaux - Désignation d'un avocat représentant la commune	31/01/20	
SERVICE SOLIDARITE ET EDUCATION			
2020/17	Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental 13 pour les crèches la Poucinade et la Bressarelle	14/05/20	
ESPACE NOVA VELAUX			
2020/18	Convention annuelle de partenariat culturel "Provence en scène" avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône	14/05/20	

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal prend acte.

7 / - NOTIFICATION DE L'ARRETE PREFECTORAL RELATIF AUX ELECTIONS SENATORIALES :

Conformément aux dispositions du Code électoral et des instructions de la Préfecture des Bouches du Rhône, Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la date de la prochaine réunion du Conseil municipal fixée au vendredi **10 juillet 2020** à **18 H** afin de procéder à la désignation des délégués municipaux en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre prochain.

La séance se tiendra dans la salle du Foyer Denis Padovani – Impasse Pauline Plan.

L'arrêté préfectoral du 30/06/20 portant indication du nombre des délégués et suppléants à désigner et élire en vue de l'élection des sénateurs du 27/09/20 est remis à chaque conseiller municipal.

La séance est levée à 12 h

LE MAIRE, Yannick GUERIN